



Mission régionale d'autorité environnementale

Centre-Val de Loire

Relevé de décisions de la séance du 15 mars 2019

Étaient présents et ont délibéré :

- président de la séance : Étienne LEFEBVRE
- autres membres : Corinne LARRUE
Michel BADAIRE
Philippe De GUIBERT

I Plans-programmes : décisions prises dans le cas de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés soumis à évaluation environnementale :

Néant

Liste des dossiers examinés non soumis à évaluation environnementale :

- Mise en compatibilité du PLU de Chisseaux (37)
- Révision du ZA de Manou (28) (2^e saisine)
- Modification du zonage d'assainissement de Boynes (45)

Recours gracieux examiné :

Le recours déposé par le président de la communauté de communes de La Châtre-Sainte Sévère contre la décision de la MRAe du 9 novembre 2018 de soumission à évaluation environnementale de la révision du PLU de la commune de Sainte-Sévère-sur-Indre est rejeté. Une lettre de rejet sera envoyée.

II Plans-programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Révision du PLU de Romorantin Lanthenay (41)

III Plans-programmes : avis tacite sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Néant

IV Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- ICPE – Parc éolien de Neuville-aux-Bois (45)

V Projets : avis tacites sur le dossier soumis à évaluation environnementale

Feront l'objet d'un avis tacite les dossiers suivants :

- Modification d'une centrale photovoltaïque à Mer (41)
- Centrale photovoltaïque à Mâron (36)

VI Points divers

- Le rapport d'activités de 2018 de la MRAe dans la version amendée par les membres est approuvé

Les décisions et avis sont mis en ligne sur le [site internet des MRAe](#).

Le Président de la MRAe Centre – Val de Loire,
Président de séance

Étienne LEFEBVRE